



Madame
Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale
Cheffe du Département fédéral de justice
et police
Bundesgasse 3
3003 Berne



Notre réf. C-50212

Votre réf. /

Date **18 MAI 2022**

Révision partielle de quatre ordonnances d'exécution de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT)

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais fait suite à votre correspondance du 16 février 2022 et vous remercie de l'avoir associé à la consultation précitée.

Tenant compte que lesdites révisions sont nécessaires à l'adaptation des mesures de surveillance au nouvel environnement réseau de cinquième génération (5G), le canton du Valais approuve les révisions partielles en question sans faire valoir de remarque.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Roberto Schmidt



Le chancelier


Philipp Spörri

Copie à aemterkonsultationen-uepf@isc-ejpd.admin.ch

